

Département de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/007

Nomenclature préfecture :

Service :

8.8 Environnement

Transition écologique

Objet:

Conventions organisant les interventions de pose de conduites de distribution et de branchements sur la conduite de transport DN 250 située rue de Concy à Yerres

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Val d'agalomération d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra ellemême être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger d'un délai disposent supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

23 JAN. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte. Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT qu'à la demande de la commune de Yerres, EAU SUD PARISIEN et SUEZ EAU France réalisent des travaux de pose de conduite de distribution d'eau et de branchement sur la conduite de transport située rue de Concy à Yerres,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine exerce la compétence eau potable sur le territoire, et qu'à ce titre, les conduites de réseau de distribution et leurs accessoires ainsi réalisées rentrent dans son patrimoine,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités des travaux et les limites des responsabilités entre les parties dans le cadre d'une convention,

DECIDE

Article 1^{er}: DE SIGNER les conventions organisant les interventions de pose de conduites de distribution d'eau et de branchements sur la conduite de transport située rue de Concy à Yerres conclues avec la Commune de Yerres, EAU DU SUD PARISIEN et SUEZ EAU France.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le 22 JAN. 2024

rençois DUROVRAY

François Durara

Soent de la Communauté d'Agglomération

Yerres Val de Seine

ésident du Département de l'Essonne

verres

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Conventions organisant les interventions de pose de conduites de distribution et de branchements sur la conduite de transport DN 250 située rue de Concy à Yerres

Date de transmission de l'acte :

23/01/2024

Date de réception de l'accusé de

23/01/2024

réception:

Numéro de l'acte :

DP2024-007 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

091-200058477-20240122-DP2024-007-AU

Date de décision :

22/01/2024

Acte transmis par :

Christine TAHON

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.8. Environnement